



**Gemeng
Biissen**

AVIS

Conformément à l'article 24§1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande suivante a été présentée à l'Administration de la gestion des eaux (Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité) en date du 14 janvier 2025 en vue d'obtenir l'autorisation suivante :

Etablissement/Requérant	Administration des ponts et Chaussées – Direction
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement de l'accès au site Google à Bissen
Localité(s)	Bissen
Commune(s)	Bissen

Bissen, le 31 janvier 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal f.f.,

Jacques Biny



Le bourgmestre,

[Signature]

